



PRÉSIDENCE RHÉNAN-PALATINE

2013/2014

14^e Sommet de la Grande Région

DÉCLARATION COMMUNE

4 décembre 2014

Chancellerie d'État de Rhénanie-Palatinat

Mayence

I. Préambule

Les membres du Sommet

- la Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-Palatinat, Madame **Malu Dreyer**,
- le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur **Xavier Bettel**,
- le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région du Grand-Duché de Luxembourg, Madame **Corinne Cahen**,
- la Ministre-Présidente du Land de Sarre, Madame **Annegret Kramp-Karrenbauer**,
- le Ministre des Finances et des Affaires Européennes du Land de Sarre, Monsieur **Stephan Toscani**,
- le Ministre-Président de la Région wallonne, Monsieur **Paul Magnette**, représenté par le Ministre **René Collin**, Délégué du Gouvernement wallon à la Représentation en Grande Région,
- le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur **Rudy Demotte**, représenté par le Ministre des Sports, **René Collin**,
- le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, Monsieur **Oliver Paasch**,
- le Préfet de la Région Lorraine, Monsieur **Nacer Meddah**,
- le Président du Conseil Régional de Lorraine, Monsieur **Jean-Pierre Masseret**,
- le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Monsieur **Mathieu Klein**,
- le Président du Conseil Général de la Moselle, Monsieur **Patrick Weiten**,
- le Président du Conseil Général de la Meuse, **Christian Namy** en tant qu'observateur,
- le Président du Conseil Général des Vosges, **Christian Poncelet** en tant qu'observateur

en présence

- du Président du Comité économique et social de la Grande Région, **Dietmar Muscheid**,
- du Président du Conseil Parlementaire Interrégional, **Joachim Mertes**,
- du Maire de Trèves, **Klaus Jensen**, pour le réseau transfrontalier des villes QuattroPole,
- du Président de l'EuRegio SaarLorLux+, **Louis Oberhag**,
- du Vice-Président de l'Université de Trèves, **Prof. Dr. Thomas Raab**, pour l'Université de la Grande Région,
- du Président du Réseau des médiateurs de la Grande Région, **Dieter Burgard**,
- du Chargé de la coopération transfrontalière de la Ministre-Présidente rhénan-palatine, **Werner Schreiner**,
- du Présidente de la Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Trèves, **Dagmar Barzen**

répondant à l'invitation de la Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-Palatinat, Madame Malu Dreyer, se sont réunis le 4 décembre 2014 à Mayence pour le 14^e Sommet de la Grande Région.

A cette occasion, l'ensemble des partenaires adopte dans le cadre des compétences respectives qu'ils exercent, la Déclaration commune suivante :

Déclaration politique

Le Sommet souligne que la coopération dans la Grande Région fait partie intégrante du processus d'intégration européenne.

Une Union européenne efficiente est le fondement de la paix et de la prospérité en Europe. C'est pour cette raison que le centenaire de la Première Guerre mondiale revêt un rôle important pour la Grande Région.

Il y a 100 ans, la Grande Région fut l'un des théâtres meurtriers de la Première Guerre mondiale. Le souvenir de ce passé commun impose un devoir permanent d'œuvrer pour la paix en Europe. La coopération dans la Grande Région démontre

qu'un vivre ensemble en paix en Europe est possible grâce à la volonté commune des hommes et par-delà les cicatrices profondes causées par l'histoire. Pour cette raison, il est essentiel que les commémorations aient lieu par-delà les frontières. Le travail de mémoire contribue également à une promotion active de la paix, notamment par le biais de la mise en valeur transfrontalière de lieux de mémoire ou par le soutien à des actions dans le domaine de la culture, du tourisme et de l'éducation, comme par exemple le projet INTERREG « Chemins de mémoire » notamment à destination de la jeune génération.

Le Sommet réaffirme que la Grande Région représente une région modèle au cœur de l'Europe, particulièrement en ce qui concerne l'intégration du marché de l'emploi transfrontalier, la formation, la mobilité, la cohésion sociale, le plurilinguisme, l'interculturalité et la culture.

Le Sommet se félicite des mesures déjà adoptées ou engagées qui, sur le plan stratégique, sont susceptibles d'apporter des réponses conjointes et adéquates aux défis communs, tels que le changement démographique et les conséquences de la crise économique, financière et de l'endettement en visant à :

- garantir le développement intégré et cohérent de l'ensemble du territoire,
- promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale en accord avec les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive de la stratégie Europe 2020,
- assurer les besoins d'une population vieillissante,
- accroître l'attractivité économique, culturelle et touristique du territoire.

La maîtrise des langues fait partie des compétences clés indispensables au vivre ensemble et à la coopération dans les régions frontalières et en Europe. L'expérience quotidienne du plurilinguisme est à la base du dialogue interculturel, de la diversité culturelle et contribue donc à une intégration réussie de l'Europe. L'amélioration continue des connaissances réciproques des habitants et de leurs cultures, ainsi que de la langue du voisin favorisent la tolérance et la compréhension. Tous les pays européens disposent d'initiatives variées, d'approches et de méthodes pédagogiques qui favorisent le plurilinguisme et ainsi, les opportunités des jeunes sur les marchés de l'emploi européen et international. Pour la Grande Région en tant qu'espace vital, économique et d'activités, ceci revêt une importance particulière. Le plurilinguisme est la clé pour une intégration réussie aux marchés de l'emploi frontalier, européen et mondial. Par ce biais, l'échange interculturel, la coopération transfrontalière et la mobilité sont possibles.

Le développement de la Grande Région comme région métropolitaine

La promotion du développement de la Grande Région comme « Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière » (RMPT) a été poursuivie sous la Présidence rhéno-palatin du Sommet.

La métropolisation est un long processus qui présente de grandes opportunités et perspectives pour la Grande Région, car elle renforce dans sa totalité, la cohésion de l'ensemble humain et territorial. La coopération des partenaires institutionnels reposera sur de nouvelles bases. Ils pourront s'associer plus facilement et ainsi créer des synergies, quelle que soit leur localisation au sein de la Grande Région.

Le Sommet rappelle la volonté commune d'élaborer un Schéma de développement territorial de la Grande Région, destiné à assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région, à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale au service d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à contribuer ainsi au renforcement de sa dimension métropolitaine, polycentrique et transfrontalière dans son ensemble, tel qu'il a été décidé lors du 13^e Sommet, le 24 janvier 2013.

Le schéma doit permettre d'offrir un cadre général aux actions et réalisations concrètes à mener au niveau de la Grande Région et constituer ainsi un cadre de base et de décision pour les travaux du Sommet, et de ses groupes de travail.

Renforcement de la coopération transfrontalière de la Grande Région

Le Sommet souligne que le développement de la coopération transfrontalière dans l'espace grand-régional constitue un pilier essentiel de son développement dans les domaines économique, institutionnel et de la société civile. La coopération mutuelle a pris une nouvelle dimension grâce :

- à l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière,
- à l'approfondissement d'une stratégie visant le renforcement de la dimension métropolitaine de la Grande Région,
- à la poursuite de l'élaboration du Schéma de développement territorial de la Grande Région,
- à la Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques,
- à l'établissement d'une Maison de la Grande Région élargie à Esch/Alzette, qui est mise à disposition par le Grand-Duché de Luxembourg,

- à la création d'un Secrétariat commun du Sommet dans la Maison de la Grande Région,
- à l'organisation de la 1^{re} Journée de l'Éducation de la Grande Région et aux échanges permanents entre les établissements d'enseignement et de formation de la Grande Région,
- à la coopération sur les questions en rapport avec la mobilité transfrontalière,
- au 1^{er} Sommet de l'Énergie de la Grande Région ainsi qu'à la création du groupe de travail transfrontalier « Énergie »,
- à la poursuite des travaux de Système d'Information Géographique de la Grande Région menés avec succès,
- à la première rencontre des présidents des groupes de travail réunissant les acteurs de la Conférence du Rhin Supérieur et de la Grande Région.

Ceci permet d'actualiser le cadre de la coopération transfrontalière en Grande Région et de concrétiser l'institutionnalisation administrative au sein du Secrétariat commun de la Grande Région en tant que l'un des piliers essentiels de la mise en œuvre du travail commun.

Le Sommet salue expressément cette évolution et souligne la volonté de poursuivre leur étroite coopération.

GECT Secrétariat du Sommet dans la Maison de la Grande Région

Le Sommet se félicite de la mise en place du Secrétariat du Sommet de la Grande Région sous Présidence rhéno-palatin au sein de la Maison de la Grande Région, à Luxembourg.

Le Sommet se félicite de l'installation de la Maison de la Grande Région élargie à Esch/Alzette. Il remercie le Grand-Duché de Luxembourg pour la mise à disposition de l'immeuble. Cette Maison de la Grande Région a vocation à accueillir et à regrouper les organisations œuvrant au bénéfice de la Grande Région.

Le Secrétariat est le point de contact auquel peuvent s'adresser les citoyens et citoyennes. Il contribue à renforcer la coopération entre les Sommets au-delà des changements de Présidences et consolide avec efficacité les différentes activités grand-régionales. Il accompagne et soutient les programmes de travail des Présidences en cours et met en œuvre les décisions du Sommet. Il est en outre chargé de communiquer sur les activités transfrontalières et d'organiser l'échange entre les différents acteurs au sein de la Grande Région et d'autres espaces européens frontaliers.

Le Sommet souligne en particulier l'apport substantiel que représente le Secrétariat en termes de continuité des travaux au-delà des Présidences et de visibilité de la Grande Région.

Le Sommet réaffirme le rôle de soutien et de coordination du Secrétariat entre les différents niveaux de pilotage et ceux de mise en œuvre, et lui donne pour mandat d'accompagner les travaux de réforme des structures de travail sous la future Présidence.

II. Résultats du 14^e Sommet de la Grande Région

Marché du travail

Le Sommet se félicite de la composition du nouveau groupe de travail « Marché du Travail » comprenant non seulement les représentants administratifs des Exécutifs des composantes régionales, mais aussi le Comité économique et social de la Grande Région, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi, le dispositif EURES, la Task Force Frontaliers et les services publics de l'emploi. Ainsi, la meilleure concertation possible entre les acteurs du marché de l'emploi transfrontalier est assurée.

Le Sommet reconnaît les progrès réalisés par le groupe de travail « Marché du Travail » en matière de coopération quant à la formation professionnelle transfrontalière, la politique d'emploi des jeunes et le marché du travail dans le secteur des soins. Le Sommet prend note que le nouveau groupe de travail pourra donner une nouvelle impulsion à la coopération au niveau du marché du travail transfrontalier et qu'il pourra assurer une fonction de coordination.

Parce qu'il est essentiel de connaître les besoins en compétences et qualifications des entreprises des entités partenaires de la Grande Région et de répondre à ceux-ci par des parcours transfrontaliers adaptés de formation, le Sommet salue l'accord-cadre bilatéral entre la région Lorraine et le Land de Sarre relatif à la formation professionnelle initiale et continue, signé le 20 juin 2014. Cet accord a été décliné par une première convention d'application spécifique signée le 20 juin 2014 et ouvre ainsi des possibilités d'apprentissage transfrontalier dès la rentrée 2014.

Le Sommet salue particulièrement l'accord-cadre du 5 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région qui met l'accent sur la volonté politique partagée d'orienter les politiques transfrontalières de l'emploi et de la formation professionnelle sur les objectifs et approches de l'accord-cadre. Il donne mandat au groupe de travail « Marché du Travail » de coordonner et d'assurer la bonne mise en œuvre de l'accord-cadre pendant la Présidence future du Sommet et de vérifier quels partenaires potentiels pourraient également être signataires du texte.

Le Sommet est préoccupé face au chômage élevé des jeunes en Europe et dans la Grande Région. Il souligne que les régions frontalières disposent de possibilités de mise en œuvre particulières à ce sujet. Dans le contexte d'un dialogue intensif sur le chômage des jeunes dans les composantes régionales, sur les principaux groupes cibles du marché de l'emploi des jeunes, sur les principales entraves à l'intégration des jeunes au marché du travail et les dispositifs de la politique de l'emploi, le Sommet constate que les élèves abandonnant prématurément l'enseignement et la formation, ainsi que les décrocheurs et les NEETs (Not in Employment, Education or Training) représentent des groupes cibles importants de la politique de l'emploi dans toutes les composantes régionales. Par expérience, le jeune public profite considérablement de ces projets transfrontaliers ou transnationaux, comme par exemple l'École de la deuxième chance. A partir de cette conclusion, le Sommet se fixe comme objectif de réaliser des projets transfrontaliers visant les jeunes et, dans le cadre du groupe de travail « Marché du Travail », d'approfondir le transfert d'expérience, par ex. à travers la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse.

Le Sommet prend formellement acte de la mise en réseau transfrontalière de certaines autorités de gestion du FSE. Il en encourage d'autres à intégrer ce réseau, afin de mener des projets FSE de coopération transfrontalière.

Le Sommet se félicite du projet de recherche intitulé « Le marché de l'emploi des soins – Métiers, mobilité et main-d'œuvre qualifiée » mandaté par la Présidence rhénan-palatine et réalisé par une équipe de recherche grand-régionale. Celui-ci analyse pour la première fois le marché de l'emploi dans le secteur des soins d'un point de vue transfrontalier. Sur la base des résultats de cette recherche, le Sommet donne mandat à un groupe d'experts présidé par la Rhénanie-Palatinat en coordination avec la Présidence future du Sommet et en coopération avec le groupe de travail « Marché du Travail » et le Comité économique et social de la Grande Région d'identifier et de formuler des recommandations, afin de renforcer la coopération transfrontalière sur le marché de l'emploi dans le secteur des soins, notamment dans

les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

Le Sommet prend acte d'une hausse de l'emploi précaire sur base du rapport « Formes de travail et d'emploi en Grande Région » présenté par l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Il donne mandat au groupe de travail « Marché du Travail » et au Comité économique et social de la Grande Région de traiter en particulier les effets transfrontaliers de l'emploi précaire pendant la future Présidence du Sommet.

Task Force Frontaliers

Le Sommet constate que, grâce aux rapports d'expertise juridique réalisés depuis 2011, la Task Force Frontaliers a activement contribué à la suppression de nombreux freins rencontrés par les travailleurs frontaliers et à la promotion de la politique de l'emploi au sein de la Grande Région. C'est pourquoi, il salue la volonté des partenaires de prolonger ce projet sur la base d'un dispositif rénové sur le site de Sarrebruck. Afin de poursuivre ce dispositif, il est envisagé de déposer une demande de concours dans le cadre du programme INTERREG V A.

Partenariats transfrontaliers EURES

Le Sommet salue la poursuite des Partenariats transfrontaliers EURES dans la Grande Région qui assureront ainsi une mission de conseil pour frontaliers, notamment concernant le droit de travail et les droits sociaux. Dans ce contexte, le Sommet souligne qu'une représentation équilibrée et paritaire de tous les partenaires, notamment des collectivités territoriales, des services de l'emploi publics et des partenaires sociaux est capitale pour assurer le bon fonctionnement du partenariat frontalier.

Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi

Le Sommet accueille avec satisfaction le « 9^e rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région », commandé à l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Ce rapport décrit et analyse la situation et l'évolution du marché de l'emploi de la Grande Région sur la base d'indicateurs structurels importants.

Le Sommet constate avec satisfaction que la qualité élevée du rapport se maintient. Ceci vaut également pour les résultats des travaux menés sur le thème spécifique : « Le marché de l'emploi des soins – Métiers, mobilité et main d'œuvre qualifiée », réalisés par l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi sous la Présidence

rhéno-palatin en coopération avec l'Institut de l'économie, du travail et de la culture.

Le Sommet souligne que les travaux de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi contribuent à l'identification précoce des évolutions sur le marché de l'emploi de la Grande Région, favorisant la mise en œuvre rapide d'actions adaptées. Il mandate l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le prochain rapport.

Développement de la dimension métropolitaine transfrontalière de la Grande Région

La Grande Région s'est fixée comme objectif de définir une stratégie de développement métropolitain, afin notamment de consolider sa position de Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière au niveau européen et ainsi de renforcer la compétitivité économique.

En vue d'assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région et de contribuer ainsi au renforcement de sa dimension métropolitaine, il a été décidé d'élaborer un Schéma de développement territorial de la Grande Région en identifiant les interactions entre les territoires autour des fonctions productives, résidentielles, récréatives et environnementales qui doivent conduire à des relations de solidarités réciproques renforcées, et en mettant l'accent sur les transports et la mobilité.

Le 13^e Sommet a confirmé le mandat donné au Comité de Coordination du Développement territorial par les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire le 17 janvier 2013 pour la poursuite de l'élaboration du Schéma de développement territorial. Cette réunion ministérielle conjointe avait par ailleurs abouti à l'adoption des deux documents suivants :

- les projets de transport prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région,
- la dimension métropolitaine de la Grande Région – volet 1 du Schéma de développement territorial de la Grande Région.

Ce schéma doit permettre un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région, tout en renforçant la cohésion économique, sociale et territoriale au service d'une croissance intelligente, durable et inclusive fixés par la stratégie Europe 2020 et contribuer ainsi au renforcement de sa dimension métropolitaine, polycentrique et transfrontalière dans son ensemble.

Le Schéma de développement territorial doit constituer le cadre général pour les actions et réalisations concrètes à mener au niveau de la Grande Région, à différentes échelles temporelles et territoriales, et permettre ainsi d'orienter la prise de décision politique et par conséquent le développement territorial de la Grande Région. L'objectif à terme est que le Schéma de développement territorial constitue le cadre de base et de décision pour les travaux du Sommet et de ses groupes de travail, en proposant des recommandations de mise en œuvre.

En vue de favoriser un développement territorial intégratif et durable, le Schéma de développement territorial traitera en particulier les trois thèmes suivants :

- Le développement économique :

L'objectif est de continuer à développer les synergies et complémentarités transfrontalières et ainsi de contribuer à renforcer la dimension métropolitaine et polycentrique de la Grande Région.

- Les défis liés à l'évolution démographique :

Il s'agit de s'attaquer aux défis spécifiques engendrés par l'évolution démographique, tels que le vieillissement de la population, l'accès de la population aux services et la fourniture de services d'intérêt économique général à la population, ainsi qu'à l'économie résidentielle.

- Le potentiel dans les domaines du tourisme et de la culture :

Le tourisme et la culture influent sur l'attractivité et la notoriété de la Grande Région et touchent le cadre de vie de ses habitants.

Dans un premier temps, le volet « Économie » est étudié. Le rapport rédigé par un prestataire externe constitue un document préparatoire à la définition de la stratégie de développement économique de la Grande Région. Il est basé sur l'analyse des fonctions dites métropolitaines, c'est-à-dire celles qui requièrent un haut niveau de connaissances, correspondant aussi aux fonctions de commandement et de décision, et dont les centres urbains sont le lieu d'implantation privilégié bien que non exclusif.

Les synergies et complémentarités transfrontalières devront être développées sur la base de ce constat, et contribuer à renforcer à la fois l'efficacité métropolitaine et la cohésion des territoires.

Le Sommet prend acte des recommandations formulées par les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans le cadre de la réunion sectorielle conjointe qui s'est tenue le 17 novembre 2014 à Trèves. Il prend entre autres note de la nécessité de compléter cette analyse visant à la définition d'une stratégie grand-régionale de développement économique fondée notamment sur une spécialisation intelligente dans des filières prioritaires et contribuant à renforcer la compétitivité des acteurs économiques et des territoires à l'échelle européenne et mondiale, tout en favorisant le développement endogène en réseau.

Le Sommet soutient dans ce cadre la stratégie européenne de spécialisation intelligente qui vise à créer et à exploiter les potentialités régionales, et qui constitue un élément essentiel de la politique européenne de cohésion 2014-2020.

Questions économiques

Au regard de l'accent mis sur la stratégie de développement métropolitain de la Grande Région, le Sommet demande une coopération renforcée entre le Comité de Coordination du Développement territorial et le groupe de travail « Questions Économiques ».

Il donne mandat au groupe de travail de poursuivre en collaboration avec le Comité de Coordination du Développement territorial les travaux concernant la définition d'une stratégie de développement économique territorial de la Grande Région, en se basant notamment sur les secteurs d'intervention à prioriser.

Il lui donne également mandat d'analyser dans le cadre des travaux Comité de Coordination du Développement territorial les stratégies de développement économique et de spécialisation intelligente des différentes entités partenaires de la Grande Région, ainsi que les programmes opérationnels FEDER qui les traduisent, en vue d'identifier les points communs.

Promotion internationale des entreprises

Le Sommet donne mandat au groupe de travail « Promotion Internationale des Entreprises » de poursuivre ses travaux. Il se prononce en faveur de la poursuite des actions de mise en contact des entreprises en Grande Région, en Europe et au-delà.

En ce sens, le Sommet encourage également la poursuite des actions de mise en contact des clusters et autres réseaux d'entreprises en vue de renforcer les contacts transfrontaliers et la participation aux programmes européens. Le groupe de travail

est encouragé à poursuivre le soutien à la constitution de clusters d'excellence transfrontaliers et réseaux de technologies, notamment dans le secteur environnemental.

Le Sommet se félicite enfin du dialogue existant avec le groupe de travail « Questions Economiques » et propose de renforcer encore d'avantage la coopération avec celui-ci. Il encourage l'échange d'information avec le Comité de Coordination du Développement territorial, notamment en ce qui concerne les travaux autour du volet « Economique » du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région.

Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR)

Le Système d'Information Géographique de la Grande Région a pour objectif de créer une banque de données géographiques commune et transfrontalière, sous forme numérique, permettant aux acteurs de la Grande Région, aux groupes de travail du Sommet, ainsi qu'aux partenaires locaux et régionaux d'avoir accès à un fond de données cartographiques socio-économiques sur son aire d'intervention.

Ce système permet de promouvoir et d'assurer une vision commune de l'aménagement du territoire en question, ainsi que le développement et la réalisation de projets communs. Il soutient ainsi la mise en œuvre concrète des coopérations existantes.

Le Sommet approuve les travaux du Système d'Information Géographique de la Grande Région et constate que celui-ci est un outil indispensable aux travaux du Comité de Coordination du Développement territorial. Il permet d'effectuer les analyses nécessaires des différents territoires et constitue donc un instrument utile à la prise de décision.

Par ailleurs, le Sommet souligne l'importance des cahiers thématiques « Evolution démographique, projection de la population et chômage des jeunes » réalisés par le Système d'Information Géographique de la Grande Région en tant que contribution aux travaux du Sommet de la Grande Région.

Le Système d'Information Géographique de la Grande Région remplit deux objectifs distincts :

- un objectif informatif pour la communication et l'échange de données via le Géoportail,
- un objectif analytique pour la planification territoriale et l'harmonisation de données au sein d'un système d'information centralisé.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire recommandent au Sommet de la Grande Région :

- De soutenir la proposition du comité de pilotage du Système d'Information Géographique de la Grande Région concernant l'organisation de manifestations thématiques, respectivement le renforcement du travail de communication et de sensibilisation, afin de porter davantage le Système d'Information Géographique de la Grande Région et ses travaux à la connaissance du public et d'enclencher un débat par rapport aux enjeux qui découlent des cartes réalisées.
- D'inviter les différents groupes de travail du Sommet de la Grande Région et du Comité économique et social de la Grande Région à collaborer avec le Système d'Information Géographique de la Grande Région pour l'élaboration de cartes thématiques.

Comparabilité des données statistiques

Les offices statistiques coopèrent au sein de ce groupe de travail depuis plus de 30 ans. Au cours de la Présidence rhéno-palatin, l'offre en informations statistiques a été consolidée et sera dorénavant entièrement modernisée.

Le portail Internet des offices statistiques, qui existe depuis 2006, est le principal média permettant de rendre accessible des données statistiques variées sur la Grande Région à un vaste cercle d'utilisateurs. Le portail est en cours de remaniement, il devrait être en ligne en 2015, sur la base d'une nouvelle plate-forme technique.

La brochure « Statistiques en bref » comprend des données sur la région, la population, l'économie et le marché de l'emploi, et donne un aperçu synthétique de la structure de la Grande Région. Le Sommet salue la publication en décembre 2014 de la version actualisée parue en janvier 2013.

La publication mensuelle en ligne « Indicateurs conjoncturels en comparaison dans la Grande Région » donne des informations sur l'évolution conjoncturelle dans la Grande Région. Cette publication succincte comprend dix indicateurs relatifs au développement économique global et sectoriel. Le sous-groupe de travail « Comité d'experts sur la conjoncture » travaille actuellement à une refonte approfondie du concept.

Cadastre et cartographie

Le Sommet se félicite de l'élaboration par le groupe de travail « Cadastre et Cartographie » et de la signature de la Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques. La convention pouvant servir de base à d'autres collaborations au-delà des frontières de la Grande Région constitue un exemple de coopération réussie dans la Grande Région.

Le Sommet invite le groupe de travail « Cadastre et Cartographie » à mettre la convention en œuvre, à en mesurer l'impact à intervalles réguliers et à la proposer à d'autres partenaires hors Grande Région pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

Le Sommet constate par ailleurs que les produits digitaux réalisés par les administrations cadastrales et les instituts géographiques compétents ont été intégrés dans le Système d'Information Géographique de la Grande Région.

Le Sommet salue l'édition 2015 du calendrier de la Grande Région qui au-delà des produits géographiques des partenaires concernés, promeut la Grande Région en la rapprochant des citoyens.

La mobilité dans la Grande Région

La situation géostratégique de la Grande Région traversée par les principaux corridors de transport européens mérite d'être davantage prise en compte, afin de garantir la compétitivité territoriale de l'espace métropolitain polycentrique et transfrontalier. A cette fin, il faudrait notamment promouvoir les infrastructures et la qualité des dessertes au sein de la Grande Région à destination du grand public.

Le Sommet salue les résultats du groupe de travail « Transports », notamment en collaboration avec le Comité de Coordination du Développement territorial et le groupe de travail « Transports » du Comité économique et social de la Grande Région.

Le Sommet salue le projet Mobiregio qui vise à faciliter la mobilité transfrontalière des frontaliers, ainsi que celles des touristes, et à renforcer le nombre des nouveaux utilisateurs de transports publics. Un portail d'information multimodal doit permettre de calculer les itinéraires transfrontaliers et de consulter les tarifs spéciaux dans la Grande Région. De plus, les utilisateurs peuvent se renseigner sur l'autopartage et les parcs relais. Le site web doit contribuer à améliorer l'offre en solutions de mobilité durable dans toute la Grande Région.

Etant donné que l'Allemagne projette l'introduction d'une redevance routière, le Sommet attire l'attention sur les intérêts des régions frontalières. De tels projets ne doivent ni pénaliser la coopération transfrontalière, ni défavoriser les régions frontalières. Les approches possibles devraient être examinées conjointement par les régions frontalières.

Le Sommet souligne l'importance de l'axe nord du TGV Est Européen (« POS-Nord ») pour la liaison de la Grande Région aux grands espaces économiques de Paris et Francfort/Main. La LGV Est Européenne fait partie du réseau ferroviaire transeuropéen et relie les agglomérations de Paris, Metz-Nancy, Sarrebruck, Kaiserslautern et Francfort/Main. 17 millions d'Européens qui représentent un produit intérieur brut de 430 milliards d'euros habitent le long de cette ligne ferroviaire.

L'offre en liaisons ferroviaires rapides garantissant une bonne accessibilité exerce une influence significative sur l'image et la compétitivité de la Grande Région. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis la mise en service du tronçon en 2007, la LGV Est Européenne a compté plus de 5 millions de passagers, rien que dans le trafic international.

Dans ce contexte, le Sommet regrette les projets des sociétés de chemin de fer de réduire à partir de 2016 l'offre sur l'axe nord du TGV Est Européen. Face à la hausse annuelle du nombre de passagers, face aux investissements effectués des deux côtés de la frontière et aux aspects d'une politique de transports verts, une réduction des liaisons est peu compréhensible. Le Sommet s'adresse aux sociétés de chemin de fer, afin qu'elles reconsidèrent ce projet et qu'elles garantissent une offre intéressante sur l'axe nord du TGV Est Européen.

Outre son attachement à cette connexion Est-Ouest, le Sommet rappelle et souligne toute l'importance de l'amélioration de la mobilité interne au sein de la Grande Région et de la connexion de celle-ci à tous les grands axes du réseau européen et pareillement, des liaisons Sud-Nord avec et à travers la Belgique, notamment les axes Metz-Luxembourg-Bruxelles et Metz-Luxembourg-Liège.

Éducation et établissements d'enseignement supérieur

Éducation

Les exigences en matière d'éducation et de formation doivent s'adapter à un monde de plus en plus complexe et en constante mutation, aussi bien en ce qui concerne la vie transfrontalière de sa population que l'organisation globale du monde du travail.

Le groupe de travail « Éducation et Formation » s'engage

- en faveur des projets communs et des échanges scolaires individuels dans le cadre des rencontres scolaires :

Les autorités éducatives dans les régions partenaires soutiennent le programme ROBERT SCHUMAN, programme d'échange scolaire individuel de la Grande Région, très enrichissant pour les élèves et qui fonctionne avec des ressources humaines limitées. Le Sommet préconise l'amélioration et la simplification de ce programme dans le cadre de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

- au niveau des établissements scolaires :

Par le biais de partenariats entre établissements scolaires, de coopérations communes avec des institutions extrascolaires, des structures et des organisations non gouvernementales. Afin de développer les partenariats de projets interrégionaux, ainsi que les partenariats stratégiques de l'enseignement scolaire dans le cadre du programme ERASMUS PLUS 2014-2020, la promotion de la Bourse virtuelle de projets et de partenariats réalisée en commun chaque année doit être intensifiée et doit remplacer les séminaires de contact COMENIUS qui jusqu'à présent se tenaient tous les deux ans.

Dans ce contexte, le Sommet se déclare en faveur d'une coopération renforcée avec les organismes compétents dans le domaine d'ERASMUS PLUS, ainsi que dans le domaine des rencontres entre enseignants

A l'occasion de la Première Journée de l'Éducation de la Grande Région, initiée par la Présidence rhéno-palatin et qui a eu lieu à Trèves le 16 juin 2014, les ministres spécialisés de la Grande Région ont examiné les enjeux de l'éducation et de la formation dans la Grande Région. Ils se sont exprimés en faveur du soutien et de la promotion de stratégies communes dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le plurilinguisme, l'orientation professionnelle, l'inclusion, les médias numériques, ainsi que l'enseignement axé sur les compétences.

Le groupe de travail « Éducation et Formation » du Sommet de la Grande région soutient des actions, projets et mesures

- de formation continue qui préparent les jeunes à participer à la vie démocratique et à devenir des citoyens actifs dans la Grande Région, ainsi que de futurs acteurs sur le marché de l'emploi grand-régional, et qui les encouragent à développer les compétences clés et aptitudes nécessaires,
- de formation continue transfrontalière des enseignants qui permettent aux enseignants de la Grande Région d'acquérir et de développer conjointement les compétences pédagogiques nécessaires,
- de coopération dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle.

Le Sommet suggère qu'à l'avenir, une Journée grand-régionale de l'Éducation ait lieu sous chaque Présidence du Sommet pour que cette coopération puisse être consolidée et institutionnalisée. Il mandate le groupe de travail « Éducation et Formation » d'organiser et préparer cette journée.

Éducation en vue du développement durable

Le réseau des partenaires de formation de l'éducation au développement durable de la Grande Région est un réseau informel d'acteurs de l'éducation au développement durable de la Grande Région, créé à l'initiative d'acteurs rhéno-palatin en coopération avec la représentante rhéno-palatine dans la Maison de la Grande Région.

Le Sommet salue le dialogue transfrontalier entamé entre les centres d'éducation non formelle, les organisations faïtières, les instituts de formation initiale et continue et les représentants institutionnels des territoires. Actuellement, plus de 64 partenaires de l'éducation au développement durable participent à ce dialogue. La plateforme en ligne des partenaires de l'éducation au développement durable dans la Grande Région présente des informations et les partenaires avec leurs logos (www.bne-grossregion.net).

Les rencontres annuelles du réseau sont au cœur de la coopération. Actuellement, cinq rencontres ont eu lieu. Les régions participantes se chargent de leur organisation à tour de rôle : en 2011 à Luxembourg, en 2012 à Hermeskeil/Rhénanie-Palatinat, en automne 2012 à Hosingen/Luxembourg, en 2013 à Burg Reuland/Communauté germanophone de Belgique, en 2014 à Oberthal/ Sarre.

Les rencontres du réseau sont conçues comme des formations continues pour enseignants et se concentrent autour de thèmes prioritaires comme cette année les nouveaux médias (exemples de bonnes pratiques des régions), la consommation

(alimentation et mode de vie), les Centres d'éducation non formelle dans la Grande Région, le travail éducatif inclusif (extrascolaire) pour tous, et la question de « Comment enthousiasmer ? ».

Le Sommet se félicite de la conception et la mise en œuvre de différentes formations continues transfrontalières, grâce aux contacts des partenaires de l'éducation au développement durable et demande au réseau de poursuivre son travail fructueux.

Coopération universitaire

Renforcer la diversité de l'enseignement supérieur dans la Grande Région demeure une priorité du Sommet.

Le Sommet salue la tenue de la réunion sectorielle dans le domaine de l'enseignement supérieur le 25 novembre 2014. Il se félicite des actions présentées lors de cette réunion sectorielle et prend à cette occasion également connaissance de la déclaration d'intention sur l'avenir de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région.

Une offre de formation supérieure attractive, dont notamment des cursus de co-diplômations valorisables sur le marché du travail, est une condition essentielle à la prospérité économique d'une région. Dans ce contexte, le Sommet salue la réalisation du rapport sur les co-diplômations.

Le Sommet prend acte de l'expérience positive du Fonds Interrégional de la Recherche ayant conduit au rapprochement des équipes scientifiques lorraines et luxembourgeoises autour d'une thématique d'intérêt grand-régional. Il confie au groupe de travail « Enseignement supérieure et Recherche » le mandat d'étudier la possibilité d'étendre ce dispositif de financement.

Le Sommet soutient l'organisation d'une 7^e édition du Prix interrégional de la recherche dans le cadre de la Présidence de la Grande Région à venir. Le Sommet félicite les lauréats de la 6^e édition du Prix interrégional de la recherche : SurfAmine (partenariat entre CRP LIPPMANN et EUROFOIL/Luxembourg, CRM Sart Tilman/Wallonie, Johannes Gutenberg-Universität Mainz/Rhénanie-Palatinat) et Initiative Precise (partenariat entre RYLKO JOLDING DEVELOPEMENT et PEMTec SNC/Lorraine, Universität des Saarlandes, Fraunhofer Institut für Zerstörungsfreie Prüfverfahren und Landesbetrieb Straßenbau/Sarre et Technische Universität Kaiserslautern/Rhénanie-Palatinat).

Université de la Grande Région

Le Sommet salue la poursuite de la coopération initiée par les six universités de la Grande Région dans le cadre du projet INTERREG.

Il se réjouit de la pérennisation de ce projet à travers la mise en place du réseau universitaire de la Grande Région qui a pour objectif de créer un espace commun d'enseignement supérieur et de recherche, qui permettra d'étudier, d'enseigner, de rechercher « sans frontières ».

L'Université de la Grande Région est un acteur important de la Grande Région, en ce sens qu'il oriente ses priorités dans le domaine de la formation et de la recherche vers une visibilité internationale, ciblant ainsi la compétitivité, et s'inscrivant dans la stratégie économique de la Grande Région. Il favorise le multilinguisme dans la Grande Région et prépare les étudiants au marché du travail dans l'espace grand-régional.

Le Sommet encourage l'approfondissement du travail en réseau et des échanges entre le Groupement et les niveaux opérationnels de la Grande Région.

Charte de Coopération universitaire de la Grande Région

Le Sommet félicite la Charte de Coopération universitaire de la Grande Région pour son 30^e anniversaire. En signe de continuité et de stabilité du réseau d'institutions d'enseignement supérieur de la Grande Région, les 30 ans de la Charte ont été célébrés sous forme d'un congrès « Ouvert et Sans frontières » qui s'est tenu les 30 et 31 octobre 2014 à la Hochschule Kaiserslautern sur le campus de Zweibrücken.

Environnement

Le Sommet salue la poursuite de la coopération transfrontalière visant à mettre en œuvre les objectifs de Natura 2000 et de créer un portail transfrontalier – le Portail de la Biodiversité dans la Grande Région. Il salue en outre la constitution de la base de données « BioGr ». Elle devra être élargie dans le cadre du 15^e Sommet et mise à disposition à des fins d'utilisation scientifique et scolaire.

Sur la base de la Déclaration commune du 12^e Sommet du 24 janvier 2011, il salue la mise en place d'un portail Internet de mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air, afin d'améliorer les informations sur les polluants dans l'air et de promouvoir les activités conjointes de la Grande Région auprès du public. Dans le cadre des décisions du Sommet spécial Cattenom du 20 avril 2011 et de la Déclaration commune du Sommet de l'Énergie du 17 mars 2014, le portail sur Internet doit permettre aux citoyens d'avoir accès aux données sur la radioactivité. Le groupe de travail « Environnement » est encouragé à faire aboutir le projet dans le cadre du 15^e Sommet et d'en ouvrir l'accès aux citoyens de la Grande Région.

Le Sommet salue en outre la poursuite des travaux concernant l'agriculture et la mise en place d'un sous-groupe de travail à cet effet. Le Sommet invite de plus à initier des travaux en lien avec le Réseau européen des régions sans OGM.

Le groupe de travail « Environnement » vise à coopérer de manière plus étroite avec le groupe de travail « Énergie » et les autres groupes de travail du Sommet. L'échange d'expertises et d'expériences des groupes de travail avec le groupe de travail « Environnement » de la conférence du Rhin-supérieur doit être davantage renforcé et utilisé.

Agriculture

L'agriculture et la viticulture dans la Grande Région ont durablement façonné les paysages de cultures riches et variés. Aujourd'hui encore, elles sont l'épine dorsale des espaces ruraux et de leur développement. Il s'agit d'un secteur innovant, qui fait constamment face aux exigences et conditions changeantes de la société et de la politique agricole. Le développement des espaces ruraux et les conditions de vie équivalentes au sein de la Grande Région revêt une importance particulière pour le processus futur de développement de la dimension métropolitaine.

Le Sommet mandate le sous-groupe de travail « agriculture » pour se pencher entre autres sur les thèmes de l'agriculture et de la sylviculture, de l'agriculture biologique et de l'espace rural.

Dans ce contexte, le Sommet salue les activités du réseau de l'éducation au développement durable, qui vise à promouvoir le modèle des fermes pédagogiques dans la Grande Région en étroite coopération avec le groupe de travail « Agriculture ». Une conférence au sujet des fermes pédagogiques dans la Grande Région comptant environ 90 participants de la Grande Région a eu lieu le 11 février 2014 à Trèves. Acteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la politique ont procédé à des échanges techniques autour de thèmes relatifs aux fermes pédagogiques dans la Grande Ré-

gion. Dans ce contexte, les concepts de promotion, formation continue et qualification des exploitations agricoles, ainsi que la mise en réseau des fermes pédagogiques étaient cruciaux.

Le Sommet salue l'organisation de la journée d'information sur les fermes pédagogiques dans la Grande Région à Burg Reuland qui a eu lieu dès le mois d'avril. Au total, 26 agriculteurs, enseignants et formateurs de la Communauté germanophone de Belgique, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et du Liechtenstein ont présenté leurs projets et leurs idées et ont pu ainsi échanger des expériences pratiques au niveau transfrontalier.

Réseau « Éco-technologies » de la Grande Région

Les effets du développement économique mondial, notamment le changement climatique, l'accroissement de la population mondiale et la demande croissante de matières premières et d'énergie qui en résulte, font apparaître le besoin profond de concepts novateurs de modèles économiques durables conciliant économie, écologie et action sociale.

Les écotecnologies ont un rôle clé à jouer pour relever ces défis. C'est une des raisons pour laquelle le secteur des écotecnologies est devenu entre-temps un facteur économique significatif dans les différentes composantes de la Grande Région et qu'il convient à l'avenir d'intensifier encore les efforts communs de développement de ce secteur à l'échelle transfrontalière.

L'écotecnologie en tant que secteur transversal inclut toutes les entreprises qui proposent les technologies, produits et services visant à éliminer, compenser, réduire, éviter et observer les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement. Il s'agit notamment des secteurs manufacturiers comme la construction de machines et d'équipements industriels, l'électrotechnique ou les techniques de mesure, de commande et de régulation. De plus, le conseil et les services qui sont proposés par des bureaux d'études et d'ingénieurs jouent un rôle important. Enfin, ce secteur englobe également les filières de production et de stockage d'énergie respectueux de l'environnement, ainsi que le domaine de l'efficacité énergétique.

Le 22 novembre 2013, les représentants de tous les versants de la Grande Région se sont rencontrés dans le but de créer un réseau « Éco-technologies » transfrontalier. Le réseau se veut un « méta-réseau » visant à relier entre eux les réseaux/clusters existants ou en cours de création dans le domaine des écotecnologies de toutes les composantes régionales. Ce méta-réseau permettra de fournir

aux entreprises membres des clusters régionaux d'écotechnologie un accès privilégié au marché très intéressant de la Grande Région, qui compte au total 11,4 millions de consommateurs et dont la performance économique commune s'élève à env. 353,2 milliards d'euros.

Le réseau « Éco-technologies » de la Grande Région devrait, à long terme, permettre aux acteurs des milieux économiques, scientifiques et administratifs travaillant dans le domaine des écotechnologies d'être mis en réseau à l'échelle transfrontalière.

Cela pourrait donner des impulsions à la croissance et à l'innovation qui à leur tour se répercuteront positivement sur l'emploi et la mobilité des travailleurs dans la région frontalière.

Le Sommet invite la future Présidence à accompagner la poursuite des travaux visant à la création de ce méta-réseau.

Énergie

La Grande Région entend apporter sa contribution aux objectifs de l'Union européenne en matière d'énergie et de changement climatique et devenir moins dépendante des matières premières fossiles qui se raréfient. A long terme, il s'agit également de préserver des emplois compétitifs avec les ressources régionales et de profiter économiquement de la restructuration du système énergétique.

Lors du premier congrès sur l'énergie sous Présidence rhéno-palatine du Sommet qui s'est tenu le 21 novembre 2013 à Trèves et lors du séminaire sur la biomasse qui s'est tenu à Namur le 26 novembre 2013, la Grande Région s'est présentée comme région modèle européenne pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ces événements majeurs ont mis en évidence une multitude d'approches prometteuses pour la Grande Région qui sont le résultat de l'examen des objectifs de la politique européenne en matière d'énergie et de changement climatique.

Les échanges sur les politiques en matière d'énergie et de changement climatique au niveau de la Grande Région doivent aboutir à une stratégie commune et donner une impulsion supplémentaire et en particulier, intégrer davantage encore les efforts de recherche déployés par les universités et les entreprises de toutes les composantes de la Grande Région dans le processus de transition énergétique. Pour ce faire, le Sommet de l'Énergie de la Grande Région du 17 mars 2014 à Trèves a adopté une déclaration visant à l'avenir à mieux coordonner la coopération transfrontalière dans le domaine de la politique énergétique au sein de Grande Région.

Le Sommet se félicite que l'expertise de la Grande Région soit réunie dans un nouveau groupe de travail « Énergie ». Ses travaux ont notamment permis la création de cartes interactives sur les diverses sources d'énergie dans la Grande Région en coordination avec le SIG-GR, poursuivant ainsi l'objectif de rendre le développement de chacune des régions plus transparent.

De même, l'extension de l'actuel réseau franco-allemand ENEFF « Efficience énergétique/Énergies renouvelables » à l'ensemble de la Grande Région a été préparée.

Par ailleurs, le groupe de travail « Énergie » a pris en considération des approches visant l'intégration accrue du marché de l'électricité. Parmi ces approches figurent le développement et l'imbrication des infrastructures énergétiques transfrontalières régionales et la coopération en matière de développement de réseaux de distribution d'électricité intelligents (« smart grids ») et de centrales électriques virtuelles. Un projet de stockage prometteur planifié par la Rhénanie-Palatinat a déjà été présenté lors la réunion constitutive du groupe de travail.

La sécurité dans la Grande Région

Sécurité et prévention

Le Sommet souligne l'importance de la coopération entre les services de police, gendarmerie et douanes dans la Grande Région pour faire face à l'évolution des phénomènes de délinquance qui se jouent des frontières.

Tout en tenant compte des spécificités en termes de législation et de méthodes de travail, des stratégies de lutte contre les phénomènes de délinquance aussi bien à l'échelle bilatérale que dans le cadre d'opérations de grande envergure sont mises en place au sein de la Grande Région.

En 2014, ont ainsi été entre autres rééditées des opérations de lutte contre les cambriolages, contre les vols de métaux, contre la délinquance routière, ainsi qu'une opération concertée de contrôle de transports de déchets.

Le Sommet salue également la coopération menée dans le domaine de la formation, comme l'organisation de séminaires et de journées thématiques favorisant les échanges d'expérience, ainsi que les stages réservés aux jeunes policiers et gendarmes débutant dans la carrière, car il visent à créer de véritables réseaux de fonctionnaires des différents services, aptes à servir de relais dans le cadre d'échanges opérationnels, dans le respect des lois et règlements des pays voisins et partenaires.

Sécurité et protection civile

Le Sommet salue le renforcement de la coopération dans le domaine de la protection civile qui s'est entre autres matérialisé par la participation d'un observateur commun au stress-test organisé dans la centrale nucléaire de Cattenom et par l'ouverture de la Commission locale d'information aux pays frontaliers. Cette coopération en toute confiance doit être poursuivie et intensifiée, concernant les centrales nucléaires de Cattenom et de Tihange.

Le Sommet se félicite de la réalisation de l'Exercice Cattenom 3 en 1, décidé lors du Sommet Cattenom du 20 avril 2011, et mis en œuvre par les autorités compétentes de tous les versants entre novembre 2011 et juin 2013. La 3^e phase de l'exercice conjoint s'est déroulée en Lorraine en juin 2013. Le caractère unique et la grande qualité opérationnelle de cet exercice transfrontalier d'ampleur a servi depuis de modèle à l'échelle internationale.

Le Sommet demande au groupe de travail « Protection civile » de mettre en œuvre les projets établis notamment suite au retour d'expérience sur l'Exercice 3 en 1 : dans le domaine opérationnel, la définition d'un protocole de coordination entre les centres de crises; dans le domaine de l'information, la définition d'un protocole de transmission mutuelle d'informations sur les événements de protection civile; dans le domaine des exercices, la programmation d'exercices transfrontaliers réguliers.

Coopération transfrontalière de jeunes policiers et gendarmes

En 2014, le sous-groupe de travail « Coopération policière » a, pour la sixième fois déjà, offert à vingt nouvelles recrues de la police et de la gendarmerie des régions partenaires de la Grande Région la possibilité de prendre la mesure de l'importance et de l'exigence des aspects de la coopération transfrontalière, d'acquérir et d'approfondir les compétences qui favorisent cette coopération dans la Grande Région, ainsi que d'établir des contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire. Un séminaire de trois jours leur a permis de s'intéresser aux tâches, aux méthodes et aux conceptions respectives des organisations policières de la Grande Région, aux bases légales et aux services centraux de coopération, et de traiter des cas typiques d'action transfrontalière dans le cadre d'études de cas.

Le Sommet se félicite de cette série de séminaires qu'il considère comme un exemple réussi de coopération transfrontalière et encourage les acteurs à poursuivre l'organisation de tels séminaires – même si la totalité des partenaires du Sommet ne dispose pas des compétences requises.

Culture

Le Sommet salue les activités de la coopération interrégionale culturelle dans la Grande Région. Les formes de coopération institutionnalisée des administrations culturelles établies en 2007 ont fait leurs preuves et illustrent son importance.

Le Sommet salue la priorité accordée au sujet de l'industrie culturelle et créative par la Présidence rhéno-palatin.

Dans ce cadre, le Sommet encourage l'approfondissement des travaux autour des thèmes de la culture et de l'économie créative et la « médiation entre la jeunesse et la culture ».

Le Sommet salue l'engagement intensif des administrations culturelles qui développent depuis 2008 en collaboration avec l'association Espace culturel Grande Région, des stratégies pour une politique culturelle commune coordonnée. Il continue de soutenir le portail commun des événements culturels grand-régionaux « Plurio.net ».

Dans le but d'aider les acteurs culturels et créatifs à surmonter les obstacles administratifs et juridiques de la coopération transfrontalière, l'association a adopté le concept de parrainage culturel leur permettant de profiter du savoir-faire de bénévoles engagés.

Le Sommet salue et prend acte de l'organisation de la première rencontre de la Task Force Cross-Border Culture dans la Grande Région sous Présidence rhéno-palatin de la communauté de travail des régions frontalières européennes : en octobre 2014. 70 acteurs culturels se sont réunis à Eupen, afin de constituer un réseau à l'échelle européenne et de valoriser des compétences. Le financement participatif, la mobilité et le développement de talents figuraient sur l'ordre du jour.

Dans le cadre de la coopération avec la filière d'étude Intermedia Design de la Hochschule Trier et la Présidence rhéno-palatin du Sommet, l'association Espace culturel Grande Région a soutenu le développement de l'application mobile « La Grande Région mystérieuse » au travers du Kultursommer Rheinland-Pfalz.

Le Sommet salue l'engagement particulier de l'association Espace culturel Grande Région concernant la mise en œuvre d'événements culturels grand-régionaux. Grâce à un programme culturel grand-régional dans le cadre de la tournée du « Kultursommerschiff » à Trèves, de la « Lange Nacht der Kultur » à Kaiserslautern, de concerts et d'événements estivaux en 2013, la Présidence rhéno-palatin a rapproché la Grande Région du public.

Tourisme

Le Sommet salue l'action du groupe de travail « Tourisme » en faveur de la mise en réseau des institutions touristiques de part et d'autre de la frontière qui permet à la Grande Région de se positionner avec succès sur le marché et attirer des visiteurs supplémentaires. Le projet de marketing touristique pour la Grande Région réalisé grâce au soutien du Programme européen INTERREG IV A « Grande Région » en est la principale illustration.

Des formules touristiques culturelles (art, architecture, jardins, châteaux, culture industrielle, Europe, musique) et gastronomiques, ainsi que des escapades citadines ont été conjointement proposées, sous forme d'une « TOUR BOX », qui permet à chacun de constituer l'escapade culturelle individuelle de son choix en Grande Région. La carte All Inclusive (Carte Loisirs), créée au printemps 2013 a, quant à elle, rassemblé 200 structures de loisir de la Grande Région.

Le Sommet souhaite qu'à l'avenir il soit possible de soutenir des projets touristiques dans le cadre du programme INTERREG V A « Grande Région ». Des solutions numériques innovantes sont notamment envisagées.

Le Sommet, dans le cadre des travaux du Comité de Coordination du Développement territorial, mandate le groupe de travail pour préparer le volet « Tourisme » du Schéma de développement territorial de la Grande Région, et l'encourage à élaborer des cartes avec l'appui SIG-GR.

Jeunesse

Le Sommet salue la tenue du JugendForumJeunesse 2014 de la Grande Région et des conférences régionales afférentes. Ses thématiques principales de cette journée ont porté sur la promotion de la reconnaissance de l'éducation non-formelle, la promotion de l'esprit d'entreprendre et la prise en compte de la réalité quotidienne de la jeunesse par les décideurs politiques.

Le Sommet mandate le groupe de travail « Jeunesse » d'étudier les possibilités de mise en œuvre des propositions avancées par le JugendForumJeunesse.

Le Sommet invite le groupe de travail à partager ses expériences avec les groupes de travail du Sommet et d'autres espaces de coopération transfrontalière.

Affaires sociales

Le Sommet se félicite des travaux entrepris par le groupe de travail « Questions Sociales », qui, ces deux dernières années, s'est concentré sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et sur la problématique de l'endettement. Dans toutes les régions concernées, l'endettement privé joue un rôle important dans la politique sociale.

Le Sommet mandate le groupe de travail pour la poursuite de ses travaux.

Sport

Le sport contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à la Grande Région et à en augmenter le rayonnement.

A cet égard, le Sommet se félicite de l'adhésion de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'EuroSportPool et par là même du renforcement des structures grand-régionales. Le Sommet voit l'EuroSportPool comme un exemple prometteur de la pérennisation d'une coopération transfrontalière institutionnalisée. Parmi ses principales missions, on peut citer la mise en œuvre de projets communs, tels que le « Tour du Fair-Play de la Grande Région » ou la coupe de football des jeunes de la Grande Région.

Le Tour du Fair-Play a eu lieu en juillet 2013 et en juillet 2014, avec le soutien de la Présidence du Sommet. Plus de 300 enfants et jeunes de chaque région partenaire ont défendu l'entente entre les peuples, la tolérance, ainsi qu'une intégration européenne comme réalité vécue, notamment lors des étapes du parcours. Les recettes ont été offertes à des projets de développement.

Le tour Paris-Berlin 2013 a constitué un des projets phare de la coopération transfrontalière dans le domaine sportif. Lors de la célébration du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée un groupe de jeunes Français et Allemand a rallié Paris à Berlin en 14 étapes à travers la France, la Grande Région et l'Allemagne.

En juillet 2014 a été organisé à Trèves le 5^e tournoi de football à l'adresse des jeunes de la Grande Région. Environ 80 jeunes de la Grande Région ont participé à ce bras de fer sportif, avec pour mot d'ordre « Le sport ne connaît pas de frontières ».

Le Sommet souhaite poursuivre son soutien aux manifestations sportives dans la Grande Région, ainsi qu'au développement de nouveaux projets et événements sportifs interrégionaux dans la Grande Région.

Le Sommet considère que le processus de métropolisation de la Grande Région offre des opportunités aux acteurs du sport transfrontalier.

Comité économique et social de la Grande Région

Le Sommet constate que le Comité économique et social de la Grande Région a fait ses preuves en tant que l'un des trois piliers de l'architecture institutionnelle de la Grande Région et en tant qu'organe consultatif du Sommet depuis maintenant 17 ans pour le dialogue économique et social transfrontalier.

Le Sommet reconnaît la qualité des contributions des partenaires économiques et sociaux représentés au sein du Comité économique et social, notamment pour la mise en œuvre du thème phare de la Présidence rhéno-palatin « Le marché de l'emploi dans la Grande Région – Défis communs et réponses transfrontalières ». Ceci vaut en particulier pour les recommandations du Comité économique et social relatives à la compétitivité ou à la politique énergétique de la Grande Région, la mobilité transfrontalière ou la coopération dans le secteur de la santé ou encore la poursuite de l'intégration du marché de l'emploi dans la Grande Région.

Le Sommet constate avec satisfaction que de grandes avancées ont eu lieu concernant une coopération plus efficace des groupes de travail du Comité économique et social avec les autres institutions de la Grande Région. Outre une harmonisation du contenu, ceci a été visible lors de manifestations conjointes, comme la conférence de clôture sur le marché de l'emploi dans la Grande Région, lors de la conférence sur la mobilité et le transport, lors des ateliers communs sur la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière, concernant les possibilités offertes par la formation professionnelle transfrontalière et sur l'emploi des femmes, particulièrement touchées par l'emploi précaire dans toutes les composantes régionales.

Le Sommet remercie le Comité économique et social pour le « Rapport sur la situation économique et sociale ». Le Sommet prend acte des recommandations qui y figurent.

Le Sommet prend acte des réflexions conduites au sein du Comité économique et social sur son financement futur et sa structure qui s'énoncent ainsi : poursuite du modèle actuel, étude du rattachement au GECT Secrétariat du Sommet.

En ce sens, le Sommet demande au Comité économique et social d'examiner la possibilité d'une future contribution financière propre des partenaires économiques et sociaux.

Conseil Parlementaire Interrégional

La coopération entre le Sommet de la Grande Région et les élus et les députés au sein du Conseil Parlementaire Interrégional s'est poursuivie lors de l'organisation et la mise en œuvre de manifestations communes comme la Conférence sur la mobilité dans la Grande Région.

Le Sommet se félicite de la procédure de consultation des Exécutifs par les membres du Conseil Parlementaire Interrégional qui est l'expression d'une coopération démocratique.

Les échanges réguliers entre les deux instances servent les intérêts de la population de la Grande Région et doivent être poursuivis.

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers

Le Sommet prend connaissance des recommandations du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers en faveur d'une politique concertée pour les petites et moyennes entreprises de la Grande Région et pour le domaine de l'énergie.

III. Programmes européens pour la Grande Région

Programme INTERREG A « Grande Région »

INTERREG A est un programme de l'Union européenne destiné à promouvoir la coopération transfrontalière. Les projets financés par INTERREG contribuent activement à l'amélioration et à l'approfondissement de la coopération transfrontalière également dans la zone frontalière formée par le Luxembourg, la Belgique, la France et l'Allemagne. Une multitude d'acteurs venant de secteurs variés (tels que l'économie, l'environnement, la science, l'éducation, la culture ou les affaires sociales) coopèrent au titre de ces projets.

Le Sommet se félicite du succès du programme INTERREG IV A « Grande Région » lors de la période de programmation 2007-2013. Le programme INTERREG A est l'instrument de financement central de soutien aux projets de coopération transfrontalière dans la Grande Région.

Tant les projets stratégiques d'envergure grand-régionale, que les projets de coopération à plus petite échelle ont bénéficié d'un soutien particulier dans le cadre de la programmation. Les microprojets ont notamment permis à de petites structures – comme les associations ou les écoles – de coopérer au niveau transfrontalier à plus petite échelle.

Pendant la période de programmation 2007-2013, 170 projets de coopération transfrontalière, dont 32 microprojets, ont été financés. Le FEDER a consacré 106 millions d'euros au programme qui se poursuit jusqu'à fin 2015, si bien que de nombreux projets sont encore mis en œuvre à l'heure actuelle.

Concernant la nouvelle période de programmation 2014-2020, le Sommet soutient la poursuite de la coopération dans le cadre du nouveau programme INTERREG V A « Grande Région » qui est en cours d'élaboration. A la lumière des expériences acquises lors de la période de programmation 2007-2013, il préconise une nouvelle fois la simplification des structures et des procédures en rapport avec la gestion du programme.

Le rôle d'autorité de gestion sera assuré par un nouveau GECT, à créer, placé sous la Présidence du Conseil régional de Lorraine. Le GECT est composé de deux membres, à savoir le Conseil régional de Lorraine et le Ministère du Développement durable et des Infrastructures du Grand-Duché de Luxembourg compétent pour le programme INTERREG. Il sera basé à la Maison de la Grande Région.

Programmes INTERREG B, INTERREG Europe et programmes sectoriels

Il est important de mettre davantage l'accent sur les synergies et les complémentarités entre le programme transfrontalier INTERREG A « Grande Région » et le programme transnational INTERREG B « Europe du Nord-Ouest ».

Durant la prochaine période de programmation, l'attractivité d'INTERREG B, en tant qu'instrument d'aide à la collaboration au sein d'espaces de coopération transnationaux s'étendant sur plusieurs États, et d'INTERREG Europe, en tant qu'instrument d'aide à l'échange interrégional et au transfert de connaissances visant à améliorer la mise en œuvre de la politique régionale et de ses programmes, doit être davantage exploitée pour le développement de la Grande Région.

Les thèmes de la recherche et de l'innovation, de la réduction des émissions de CO₂, des écotecnologies et l'efficacité des ressources sont, du point de vue du Sommet, entre autres des perspectives très prometteuses de coopération transnationale. A cet égard, il s'agit de renforcer à l'avenir et de manière ciblée, des partenariats straté-

giques au niveau de la Grande Région, de diffuser largement les contenus des programmes et d'initier des mesures, afin de soutenir systématiquement les opérateurs potentiels dans l'élaboration des projets et d'intensifier l'identification avec ces programmes de coopération à plus grande échelle.

Pour la période de programmation 2014-2020, la participation ciblée à des programmes sectoriels européens offre des perspectives de développement stratégique pour la Grande Région, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation, du renforcement de la compétitivité et de l'internationalisation des entreprises, dans les domaines énergétiques et climatiques, les secteurs du marché du travail et de la disponibilité de main d'œuvre qualifiée, ainsi que dans le domaine de l'aide à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

A l'avenir, une attention particulière devra être portée aux divers instruments financiers européens. Dans ce cadre, la Grande Région bénéficie de bonnes conditions d'ensemble et peut s'appuyer sur une longue tradition de coopération. Il convient de poursuivre sur cette voie et d'exploiter les offres, structures et équipements déjà existants, afin de renforcer les partenariats et de promouvoir davantage le développement commun de projets.

IV. Perspectives : 15^e Sommet de la Grande Région

Fonctionnement du Sommet de la Grande Région

La réflexion menée autour de l'actuel processus de développement territorial de la Grande Région destiné à assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région implique l'adaptation du fonctionnement du Sommet de la Grande Région à ces nouveaux défis.

Le Sommet adopte les principes suivants comme nouvelles pierres angulaires de la coopération future :

Positionnement stratégique de la Grande Région et principe de continuité au-delà des Présidences :

La Grande Région construit une stratégie politique à moyen et long terme pour mener à bien des projets et thèmes clés de la coopération transfrontalière dans son espace de coopération. Le Sommet valide l'orientation générale de la coopération

transfrontalière dans les prochaines années autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de développement territorial de la Grande Région

Principe de double programme de travail :

Un programme de travail commun axé sur le développement de la Grande Région comme Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière, complété par les thématiques spécifiques définies par chaque Présidence.

Principe de participation de tous les acteurs de la Grande Région :

Le Sommet salue la matérialisation du principe de consultation et d'échanges entre les principaux acteurs et les institutions de la Grande Région. Les communautés de travail sont encouragées à s'ouvrir à l'expertise des acteurs externes, afin d'intégrer davantage les acteurs concernés issus de l'économie, des milieux associatifs, de la société civile, ainsi que les représentants d'autres structures. Le Sommet salue la coopération menée entre les institutions et acteurs transfrontaliers de la Grande Région (par exemple avec le Comité économique et social de la Grande Région, le Conseil Parlementaire Interrégional, QuattroPole et Euregio SaarLorLux+). Il se déclare en faveur de l'intensification de cette coopération systématique et thématique et de l'ouverture vers d'autres acteurs transfrontaliers. De plus, il encourage l'élargissement des échanges avec d'autres espaces transfrontaliers européens.

Dans ce contexte, le Sommet approuve la mise en place d'une démarche axée sur les résultats, sur la base d'un mandat clair et d'objectifs préalablement définis en début de chaque Présidence à partir du double programme de travail.

Le Sommet charge la future Présidence de poursuivre la mise au point et la concrétisation de ces principes, conjointement avec le Collège des Représentants personnels et le soutien du GECT Secrétariat du Sommet.

15^e Sommet de la Grande Région sous la Présidence de la Wallonie, en collaboration avec la Communauté germanophone de Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles :

« Innovation et créativité en Grande Région »

La Wallonie en collaboration avec la Communauté germanophone de Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles, se réjouit d'assurer la Présidence du Sommet de la Grande Région à partir de janvier 2015 pour une durée de 2 ans. Elle clôturera ses deux années de travaux par le Sommet final traditionnel qui aura lieu à la fin de l'année 2016.

La Présidence wallonne, en collaboration avec la Communauté germanophone de Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles, propose donc de développer ses lignes directrices autour des thèmes de **l'innovation et de la créativité**, tout en maintenant la continuité des travaux en cours ou entamés sous la Présidence rhéno-palatin. Porteurs en termes de visibilité et de communication, les thèmes de la créativité et de l'innovation inscrivent pleinement la Grande Région dans le cadre de l'Europe 2020. Il s'agit d'un thème attractif et moderne dont la transversalité permet d'englober de nombreux secteurs. Le terme « créativité » regroupe à la fois la formulation et l'application d'idées nouvelles dans un contexte donné, et la réalisation de produits et d'innovations technologiques. Il concerne également l'expression artistique et culturelle, aussi bien qu'il comporte un aspect économique observable parce qu'il contribue à l'esprit d'entreprise, encourage l'innovation, augmente la productivité et favorise la croissance économique.

Sous cet angle d'approche, les priorités de la nouvelle Présidence permettront de répondre aux défis d'une société globale, ouverte et en constante mutation. Chaque groupe de travail pourra dès lors se mobiliser autour de ce fil conducteur. Qu'il s'agisse d'initiatives en matière d'inter ou de meta-clustering, d'actions communes de recherche et développement, d'entrepreneuriat, de développement de nos entreprises, des transports, des industries créatives, des démarches innovantes pour l'apprentissage des langues ou pour le secteur de l'environnement, les niches sont nombreuses et permettent de répondre aux enjeux et défis spécifiques à la Grande Région. La reconversion des régions industrielles et minières implique un changement du paysage professionnel et par conséquent, une adaptation des travailleurs et de la société entière à ce nouveau contexte économique. La révolution numérique, la mobilité croissante des étudiants et des travailleurs, le renversement de la pyramide des âges, les défis de la santé, la multiplication des petites et moyennes entreprises

et le changement climatique sont autant d'enjeux à prendre en compte. Enfin, la Grande Région ne peut se développer harmonieusement et durablement que dans la prise en compte et l'équilibre de tous ses territoires, urbains et ruraux. La créativité et l'innovation sont aussi à l'œuvre dans le développement des territoires à l'appui de la valorisation de leurs ressources. Des réponses concertées à ces problématiques permettront de renforcer non seulement la cohésion interne du territoire, mais aussi son rayonnement international. En effet, la Grande Région est à considérer comme un tremplin vers et pour l'Europe, en ce sens qu'elle génère à l'échelle régionale des réflexes de collaborations avec les États qui nous entourent.

Il s'agira également de profiter de la visibilité des actions proposées par Mons 2015, Capitale européenne de la culture, qui a également mis l'accent sur la créativité et les nouvelles technologies. Afin de signer le lancement de la Présidence wallonne de la Grande Région, en collaboration avec la Communauté germanophone de Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de présenter plus précisément notre programme d'actions, une conférence de presse sera donnée à Mons au début de l'année 2015. L'ensemble des partenaires de la Grande Région y sera bien entendu convié.

Une stratégie n'est réellement efficace que dans la mesure où elle est portée de manière conjointe par l'ensemble des acteurs de la Grande Région. C'est pourquoi, la nouvelle Présidence attachera une importance toute particulière à la communication, aux synergies et à la coordination entre les différentes structures de la Grande Région dans la continuité de ce qui a été entrepris par la Présidence rhénan-palatine. A ce titre, une coordination étroite sera notamment mise en place avec le Comité économique et social de la Grande Région, ainsi qu'avec le Conseil Parlementaire Interrégional. Elle veillera également à assurer une bonne collaboration avec le Secrétariat du Sommet, nouvellement mis en place.

Concrètement, il s'agira de développer des initiatives autour de trois secteurs :

1) L'apprentissage tout au long de la vie

Développer la créativité dans l'apprentissage et assurer des formations transfrontalières spécifiques et innovantes répondent à ce défi du changement perpétuel. A l'heure de la mondialisation, il est important de recevoir un apprentissage ouvert sur le monde, un apprentissage interculturel alliant mobilité et technologies de l'information et de la communication. Cet apprentissage est d'autant plus important dans le contexte de mobilité grand-régionale. Dans cette optique, des actions concrètes autour de l'e-learning, la co-diplômation, la formation professionnelle, les langues et l'esprit d'entreprendre seront envisagées, notamment dans les Groupes

de travail « Éducation et formation », « Enseignement supérieur et recherche », « Marché du travail » et « Jeunesse ».

2) Les entreprises

Si la Grande Région dispose d'un tissu de petites et moyennes entreprises extrêmement riche, développer ses activités en transfrontalier n'est pas encore un réflexe pour la plupart d'entre elles. En favorisant l'entreprenariat, le potentiel innovant et créatif des petites et moyennes entreprises et leur développement par-delà les frontières, la Grande Région renforce son attractivité, devient plus compétitive et plus forte sur le marché européen. La Présidence wallonne favorisera donc des actions de clustering, de mise en valeur des industries culturelles et créatives ainsi que la participation commune à des salons internationaux, en collaboration avec les Groupes de travail « Culture », « Questions économiques », « Enseignement supérieur et recherche » et « Promotion internationale des entreprises ».

3) Le développement durable et endogène des territoires

L'innovation territoriale vient compléter les axes relatifs à l'apprentissage créatif et à l'innovation dans les entreprises, en ce sens qu'elle allie l'enjeu de la croissance économique à la valorisation des ressources naturelles et humaines propres à l'espace de coopération. Les défis et les atouts en la matière sont à la hauteur du potentiel de la Grande Région. De l'éco-innovation au marketing touristique en passant par la mise en valeur des ressources naturelles et agro-forestières, les solutions innovantes d'équipement numérique haut débit ou encore le secteur du renouvelable, les avancées dans ce domaine peuvent être considérables si on mutualise les expériences, les réflexions et les moyens. Des activités seront organisées, notamment en partenariat avec les Groupes de travail « Questions Économiques », « Environnement », « Énergie », « Tourisme » et « Transports ».

Afin de veiller au rayonnement de la Grande Région au niveau européen, la Présidence wallonne, en collaboration avec la Communauté germanophone de Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles, proposera une participation aux Open Days à Bruxelles.

En continuité avec ce qui a été entamé sous la Présidence rhéno-palatin, elle poursuivra également la réflexion sur l'architecture et la rationalisation des instances de la Grande Région.

« La créativité est contagieuse, faites la tourner »

Albert Einstein

V. Annexes

Annexe 1

Accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région du 5 novembre 2014 à Trèves

Annexe 2

Observatoire Interrégional du marché de l'emploi :

- « Le marché de l'emploi des soins – Métiers, mobilité et main-d'œuvre qualifiée »
- « Formes de travail et d'emploi en Grande Région »
- « 9^e rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région »
(5 cahiers thématiques)

Annexe 3

Conférence des ministres de l'Éducation : Déclaration commune de la première journée sur l'éducation de la Grande Région du 16 juin 2014

Annexe 4

Déclaration commune du Sommet de l'Énergie de la Grande Région du 17 mars 2014 à Trèves

Annexe 5

Compte-rendu de la première séance de travail commune des responsables des groupes de travail du Sommet de la Grande Région et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, les 22 et 23 mai 2014 à Neustadt an der Weinstraße

Annexe 6

Task Force Frontaliers : « Amélioration de la mobilité du marché du travail au sein de la Grande Région – 12 solutions »

Annexe 7

Contribution conjointe du Comité de Coordination du Développement territorial et du groupe de travail « Transports » du Sommet de la Grande Région, ainsi que du groupe de travail « Transport » du Comité économique et social de la Grande Région à l'attention des Chefs des Exécutifs de la Grande Région : « Les projets de transport particulièrement prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région » du 11 novembre 2014

Annexe 8

Département Développement urbain et mobilité, CEPS/INSTEAD : « Etude préparatoire à l'élaboration du volet économique du Schéma de développement territorial de la Grande Région »

Annexe 9

Rencontre des ministres et des responsables politiques de l'Aménagement du territoire et de l'Économie du 17 novembre 2014 à Trèves à l'occasion de la réunion sectorielle conjointe « Aménagement du territoire et économie » de la Grande Région : Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire concernant le schéma de développement territorial de la Grande Région

Annexe 10

Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques du 12 décembre 2014

Annexe 11

Système d'Information Géographique de la Grande Région : Cahiers thématiques « Evolution démographique, projection de la population et chômage des jeunes »

Annexe 12

« Statistiques en bref » (Edition décembre 2014)

Annexe 13

4^e Conférence ministérielle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la Grande Région : « Déclaration d'intention sur l'avenir de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région »

Annexe 14

Groupe de travail « Enseignement Supérieur et Recherche » :

- Note de synthèse du groupe technique « co-diplômation »
- Rapport d'activités du groupe technique « co-diplômation »

Annexe 15

5^e Conférence des ministres de la Culture de la Grande Région 28 octobre 2014 à Trèves : Résultats des délibérations des ministres responsables de la culture

Annexe 16

Résultats du JugendForumJeunesse 2014 de la Grande Région

Annexe 17

Comité économique et social de la Grande Région : « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2013/2014 »

Annexe 18

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers :

- Prise de position « Transition énergétique pour une politique climatique et énergétique concertée en Grande Région »
- Revendication à l'adresse du Sommet de la Grande Région